

Souffel
WEYERSHEIM

www.souffelweyersheim.fr

République française
Commune de Souffelweyersheim
Arrondissement de Strasbourg-Ville
Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2026,

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Souffelweyersheim s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel des Sept Arpents de Souffelweyersheim sous la présidence de Pierre PERRIN, Maire.

Date de la convocation dématérialisée adressée par Pierre PERRIN, Maire : 14 avril 2026

Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29	
Élus en fonction : 29	Élu(s) absent(s) : 0
Élus présents : 29	Élu(s) absents ayant délégué leur droit de vote : 0

Secrétaire de séance : Madame Marie-Laure KOESSLER, 4ème Adjoint

Présents :

Pierre PERRIN, Alain JANSEN, Hélène MULLER, Rémi REUTHER, Marie-Laure KOESSLER, Bernard WEBER, Myriam JOACHIM, Jean-Philippe DECOUR, Brigitte SCHLEIFER, Pierre SCHNEIDER, Martial GERHARDY, Fabienne BIGNET, Monique WAMSLER, Pierre SIMON, Jean-Luc SIEGEL, Mireille MATTER, Isabelle DURINGER, Patricia KOESSLER, Solange WOLFF MINTSA, Fabien LEININGER, Marie-Annick LAURAIN, Florence PRUD'HON, Jérôme FLAGEY, Stéphane HAMM, Olivier MULLER, Alain BENOIT, Anne-Sophie MEYER, François CHABAS, Mathilde PAYET-BLONDET.

Absent(s) ayant donné mandat conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Absent(s) sans donner de mandat :

26/2026 – FINANCES - Budget Primitif 2026

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et

antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis à l'État dans un délai de 15 jours suivant son adoption. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 02 mars 2026. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès des partenaires institutionnels.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Sont joints à la présente délibération les documents cités ci-après :

- Présentation synthétique du budget primitif – année 2026
- Projet de la maquette règlementaire M57 – année 2026

Le Conseil Municipal,

- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;**
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, art. L.2311.1 et suivants, portant dispositions générales ;**
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, art. L.2312.1, portant sur l'adoption du budget ;**
- VU le Code Général des Impôts relatif aux dispositions législatives en vigueur portant sur le vote des taux d'imposition des taxes locales ;**
- VU les dispositions du droit local en Alsace-Moselle ;**
- VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal ;**
- VU le Rapport d'Orientations Budgétaires présenté en séance du Conseil Municipal en date du 02 mars 2026 ;**
- VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 12 février 2026 ;**

CONSIDERANT la tenue du débat sur la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil Municipal du 02 mars 2026,

CONSIDERANT le budget primitif de la commune pour l'exercice 2026 présenté par M. le Maire,

après en avoir délibéré,

SOUFFELWEYERSHEIM - VILLE DE SOUFFELWEYERSHEIM - BP (projet de budget) - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
016	RCA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	113 262,00	9 520,65	96 600,00	0,00	105 120,65
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 860 809,21	213 278,90	2 246 967,70	0,00	2 459 236,60
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	4 600 000,00	1 091 000,00	2 000 000,00	0,00	3 091 000,00
Total des dépenses d'équipement		6 764 071,21	1 313 799,45	4 341 567,70	0,00	5 655 357,15
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	350 000,00	0,00	355 000,00	0,00	355 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		350 000,00	0,00	355 000,00	0,00	355 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		7 114 071,21	1 313 799,45	4 696 567,70	0,00	6 010 357,15

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	2 402,05		2 402,05	0,00	2 402,05
041	Opérations patrimoniales (7)	1 036,80		4 036,80	0,00	4 036,80
Total des dépenses d'ordre d'investissement		3 438,85		6 438,85	0,00	6 438,85

TOTAL	7 117 510,06	1 313 799,45	4 702 998,55	0,00	6 016 796,00
--------------	---------------------	---------------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 016 796,00
---	---------------------

(1) Voir état IB pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 016.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une obligation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en (V-B5)).

(7) DF 022 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (requêtes) (sauf le 138) (3)	763 580,00	200 000,00	560 250,00	0,00	760 250,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		763 580,00	200 000,00	560 250,00	0,00	760 250,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	58 000,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	1 036 511,35	0,00	624 121,14	0,00	624 121,14
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (SA, règle) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	210 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 304 511,35	0,00	684 121,14	0,00	684 121,14
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 068 091,35	200 000,00	1 244 371,14	0,00	1 444 371,14

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	3 425 922,65		3 858 700,75	0,00	3 858 700,75
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	203 479,41		190 000,00	0,00	190 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	1 036,60		4 036,60	0,00	4 036,60
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 630 439,16		4 082 748,55	0,00	4 082 748,55

TOTAL	5 698 530,51	200 000,00	5 327 117,69	0,00	5 527 117,69
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	-------------	---------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	489 678,31
--	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 016 796,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	4 076 307,70
--	---------------------

(1) Voir état I-BE pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 166, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retracé les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en I-4-BE).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 16, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 - DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libelle	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 515 250,00	0,00	1 929 701,00	0,00	1 929 701,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00
014	Atténuations de produits	431 000,00	0,00	436 000,00	0,00	436 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RCA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6565) (3)	1 149 440,00	0,00	968 700,00	0,00	968 700,00
6565	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		6 595 690,00	0,00	6 914 401,00	0,00	6 914 401,00
66	Charges financières	60 000,00	0,00	62 000,00	0,00	62 000,00
67	Charges spécifiques (3)	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	15 000,00		15 000,00	0,00	15 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		6 675 690,00	0,00	6 996 401,00	0,00	6 996 401,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	3 425 022,95		3 668 709,75	0,00	3 668 709,75
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	205 479,41		190 000,00	0,00	190 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 629 402,36		4 078 709,75	0,00	4 078 709,75

TOTAL	10 305 092,36	0,00	11 075 110,75	0,00	11 075 110,75
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 075 110,75
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 65 peuvent figurer dans le détail du chapitre de la collectivité à côté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Recettes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	8 000,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RCA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	496 400,00	0,00	496 800,00	0,00	496 800,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	306 000,00	0,00	316 000,00	0,00	316 000,00
731	Fiscalité locale	5 786 000,00	0,00	5 785 000,00	0,00	5 785 000,00
74	Dotations et participations (3)	1 176 200,00	0,00	1 175 500,00	0,00	1 175 500,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	154 580,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
Total des recettes de gestion courante		7 807 180,00	0,00	7 877 800,00	0,00	7 877 800,00
76	Produits financiers	200,00	0,00	100,00	0,00	100,00
77	Produits spécifiques (3)	45 000,00	0,00	45 000,00	0,00	45 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (sem-budgétaires) (3)	0,00		2 025,00	0,00	2 025,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		7 862 380,00	0,00	8 024 426,00	0,00	8 024 426,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (6)	2 402,05		2 402,05	0,00	2 402,05
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		2 402,05		2 402,05	0,00	2 402,05

TOTAL	7 864 782,05	0,00	8 026 827,05	0,00	8 026 827,05
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	3 048 280,70
---	---------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 075 110,76
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	4 078 807,70
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du coût de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état 145 pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Mes recettes imputées aux chapitres 018 et 017.

(4) DF 003 – RI 021 ; DI 040 – RF 040 ; RI 040 – DF 040 ; DF 043 – RF 043

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de répartition DF 005 + DF 042 – RF 042 ou solde de répartition RI 021 + RI 040 – DI 042

➤ **ARRÊTE** le budget primitif 2026 en équilibre en dépenses et en recettes.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou pièce nécessaire.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Pour extrait conforme

Souffelweyersheim, le 28 avril 2026



Le Secrétaire de séance

Marie-Laure KOESSLER



Le Maire

Pierre PERRIN

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite le 28/04/2026